



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 25 août 2023

Élections sénatoriales : déclaration des candidatures

Par décret n°2023-257 du 6 avril 2023, les collèges électoraux sont convoqués **le dimanche 24 septembre 2023** pour le scrutin des élections sénatoriales.

Les sénateurs français sont élus au suffrage universel indirect, par un collège de « grands électeurs » (sénateurs, députés, conseillers régionaux, conseillers départementaux, les délégués des conseils municipaux). Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans ; la durée du mandat est donc de six ans. Au nombre de 348, dont 4 à La Réunion, les sénateurs examinent et votent les lois. Ils assurent également le contrôle du Gouvernement et l'évaluation des politiques publiques. À La Réunion, il s'agit d'un scrutin de liste.

L'ensemble des déclarations de candidature sont à déposer en préfecture, **en double exemplaire**, par tout candidat ou un mandataire désigné à cette fin et muni d'une pièce d'identité :

du lundi 4 septembre à 9h30 au vendredi 8 septembre 2023 à 18 heures
Préfecture de La Réunion - Secrétariat général – bureau des élections
6 rue des messageries – Saint-Denis

Les candidats sont invités à prendre rendez-vous : elections@reunion.gouv.fr. L'accueil est effectué tous les jours de 9h30 à 12h00 et de 14h à 16h (18h le dernier jour).

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admis.

Le formulaire de déclaration de candidature ([Cerfa n° 15215*03](#)) est disponible sur le site de la préfecture à l'adresse suivante : www.reunion.gouv.fr

Chaque liste devra comporter, à peine d'irrecevabilité, six candidats pour 4 sièges à pourvoir et être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les conditions d'éligibilité sont fixées aux articles L.O. et L.O. 296 du code électoral.

Pour tous renseignements relatifs à l'organisation de ce scrutin et pour toutes précisions sur les modalités de dépôt des candidatures, un mémento à l'usage des candidats est disponible sur le site de la préfecture : [https://www.reunion.gouv.fr/](https://www.reunion.gouv.fr) Les candidats peuvent également contacter le secrétariat général / bureau des élections de la préfecture par voie électronique : elections@reunion.gouv.fr

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 407 419 / 434 / 457

Courriel : communication@reunion.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter – Facebook – Instagram - LinkedIn : @Prefet974

Sollicitations presse : <https://wkf.ms/3kc53kb>